

# INSCRIPTIONS

## Rentrée 2022

DU **5 février**  
AU **5 mars** inclus



*Je prépare  
les documents suivants*

### Pièces obligatoires

- Le Dossier Famille est **à remplir au service scolaire**
- Le livret de famille  
(et justificatif de garde si divorce ou séparation)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois  
(facture EDF, assurance habitation...)
- Le carnet de santé pour avoir accès aux vaccinations



### S'il s'agit d'une PREMIERE inscription

- Vous munir des pièces suivantes pour établir  
le calcul de votre quotient familial :
  - Avis d'imposition ou de non-imposition 2021  
sur les revenus 2020
  - Attestation de paiement de la CAF
- Si votre situation professionnelle a changé  
depuis la déclaration d'impôts :**
- 3 derniers bulletins de salaire ou Notification Pôle Emploi

*Votre enfant rentre  
en petite section  
de maternelle  
en septembre ?*

*Né en 2019, il aura 3 ans  
entre le 1<sup>er</sup> janvier  
et le 31 décembre 2022*

*N'oubliez pas  
de l'inscrire !!!*



*Je prends  
rendez-vous !*

Inscription en mairie  
au SERVICE SCOLAIRE

Uniquement sur rendez-vous, sur : [www.ville-pierrelaye.fr](http://www.ville-pierrelaye.fr)  
Onglet **RDV en ligne** 

42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye  
Téléphone : 01.34.32.31.32



### Horaires d'ouverture du service Scolaire

Lundi : de 8h30 à 12h00  
Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h45  
Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Jeudi : fermé au public  
Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Samedi : 8h30 à 12h00  
**Attention ! : Ouvert uniquement les Samedis  
05/02 - 19/02 et 05/03/22.**

# INSCRIPTIONS

Rentrée 2022

DU **5 février**  
AU **5 mars** inclus



*Le prépare  
les documents suivants*

## Pièces obligatoires

- Le Dossier Famille est **à remplir au service scolaire**
- Le livret de famille (et justificatif de garde si divorce ou séparation)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, assurance habitation...)
- Le carnet de santé pour avoir accès aux vaccinations



## S'il s'agit d'une PREMIERE inscription

**Vous munir des pièces suivantes pour établir le calcul de votre quotient familial :**

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020
- Attestation de paiement de la CAF

**Si votre situation professionnelle a changé depuis la déclaration d'impôts :**

- 3 derniers bulletins de salaire ou Notification Pôle Emploi

*Votre enfant rentre  
en petite section  
de maternelle  
en septembre ?*

*Né en 2019,  
il aura 3 ans  
entre le 1<sup>er</sup> janvier  
et le 31 décembre  
2022*

*N'oubliez pas  
de l'inscrire !!!*



*Je prends  
rendez-vous !*

## Inscription en mairie au SERVICE SCOLAIRE

Uniquement sur rendez-vous, sur : [www.ville-pierrelaye.fr](http://www.ville-pierrelaye.fr)

Onglet **RDV en ligne** ✨

42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye  
Téléphone : 01.34.32.31.32

## Horaires d'ouverture du service Scolaire

**Lundi** : 8h30 > 12h00

**Mardi** : 8h30 > 12h00 / 13h30 > 18h45

**Mercredi** : 8h30 > 12h00 / 13h30 > 17h00

**Jedi** : fermé au public

**Vendredi** : 8h30 > 12h00 / 13h30 > 17h00

**Samedi** : 8h30 > 12h00 **Attention !** : Ouvert uniquement les Samedis  
05/02 - 19/02 - 05/03/22.